

Procès verbal du Conseil général du Cerneux-Péquignot

Séance du 25 juin 2018 à la salle ACO

Début de la séance : 20 heures

Rédaction du procès verbal : Madame Marianne Marguet

La séance est ouverte par le vice-président du Conseil général Monsieur Jean-Claude Girard.

Après avoir salué l'assemblée et le public le vice-président demande à Madame Pascaline Grassi nouvelle au sein du Conseil général de se présenter et lui souhaite la bienvenue.

L'ordre du jour est accepté sans modification.

1	<p>Appel</p> <p>Présents : Monsieur Yvan Botteron Madame Pascaline Grassi Madame Sandy Liengme-Heubi Monsieur Jean-Claude Othenin-Girard Madame Valérie Mercier Monsieur Emilien Piaget</p> <p>Excusés : Monsieur Lionel Bourquard Monsieur Laurent Isch Monsieur Yvan Botteron signale qu'il devra quitter l'assemblée durant la séance</p> <p>Absent :</p> <p>Conseil communal Monsieur Charles-André Chopard Monsieur Roger Faivre Madame Anne-Laurence Quadranti Monsieur Thierry Saisselin</p>	<p>Monsieur Patrick Reymond Monsieur Thierry Robert-Nicoud Monsieur Frédéric Simon-Vermot Monsieur Jérôme Vuillemez</p>
----------	--	---

<p>2</p>	<p>Nominations statutaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Le poste de Président du Conseil général est à repourvoir : Madame Valérie Mercier se présente. Le législatif élit à l'unanimité Madame Valérie Mercier à la présidence du Conseil général. Monsieur Frédéric Simon-Vermot se propose pour briguer la vice-présidence. Toujours à l'unanimité le Conseil général désigne Monsieur Frédéric Simon-Vermot comme vice-président. Ensuite le Conseil général doit encore élire un secrétaire et un scrutateur en remplacement de Madame Valérie Mercier : Monsieur Thierry Robert est intéressé par le poste de secrétaire et Monsieur Emilien Piaget par celui de scrutateur. Le Législatif accepte à l'unanimité les deux propositions et élit Monsieur Thierry Robert comme secrétaire et Monsieur Emilien Piaget comme scrutateur. Le Conseil général doit enfin nommer un membre à la commission financière en remplacement de Monsieur Patrick Reymond, qui arrive au bout de son mandat de 2 ans : Monsieur Jérôme Vuillemez est intéressé. Le Législatif élit Monsieur Jérôme Vuillemez à la commission financière.
<p>3</p>	<p>Nomination d'un membre à la commission de naturalisations, d'un membre à la commission de sécurité routière et de deux membres à la commission des bâtiments</p> <p>Madame Valérie Mercier préside directement la suite de la séance et passe aux élections de nouveaux membres pour les commissions.</p> <p>Pour la commission de naturalisations, Monsieur Patrick Reymond se propose.</p> <p>Madame Sandy Liengme-Heubi est intéressée à siéger au sein de la commission sécurité.</p> <p>Quant à la commission des bâtiments les personnes suivantes se présentent : Madame Pascaline Grassi et Monsieur Emilien Piaget.</p> <p>Toutes les personnes sont élues tacitement.</p>
<p>4</p>	<p>Procès verbal de la séance du 11.12.2017</p> <p>Le procès verbal est adopté à l'unanimité par le Conseil général.</p>
<p>5</p>	<p>Arrêté relatif au préfinancement du projet de rénovation de la salle polyvalente</p> <p>Monsieur Thierry Saisselin informe le Conseil général que le préfinancement de 60'000.— est autorisé par la loi sur les finances et permettra d'être utilisé pour l'amortissement du bâtiment.</p> <p>Monsieur Frédéric Simon-Vermot demande pourquoi le point 5 de l'ordre du jour est passé avant les comptes.</p> <p>Il lui est répondu que si l'arrêté est refusé, les 60'000.— seront mis dans la fortune et non dans le compte 2930.</p> <p>Monsieur Thierry Robert indique qu'il approuve ce projet de financement.</p> <p>La parole n'étant plus demandée, la Présidente lit l'arrêté et demande au Conseil général de voter.</p> <p>Le législatif accepte l'arrêté relatif au préfinancement du projet de rénovation de la salle communale à l'unanimité.</p>
<p>6</p>	<p>Compte 2017-rapport du Conseil communal et de la commission financière</p> <p>La commission financière représentée par Monsieur Frédéric Simon-Vermot s'est réunie le 5 juin 2018. Les comptes ont été présentés par Monsieur Laurent Isch et Madame Sarah Chapatte. Il ressort que cet exercice présente un bénéfice de CHF 1252.83 et la fortune s'élève à 1'194'822.69. Les comptes ont fait l'objet d'une révision par la fiduciaire Brunner & Associés.</p> <p>A la suite de cette réunion il en est ressorti.</p> <p>Le montant de 60'000.— pour le préfinancement du projet de rénovation de la salle communale a été discuté et approuvé par la commission.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Concernant les bâtiments : la commission note d'importantes fluctuations par rapport aux évaluations du patrimoine financier pour le village 15ABC et le collège pour le patrimoine administratif. Le rapport du Conseil communal « réévaluation du patrimoine financier et du patrimoine administratif » explique en détail ces différences. • Monsieur Frédéric Simon-Vermot relève la bonne tenue des comptes et demande au Conseil général d'accepter les comptes 2017 <p>Monsieur Thierry Saisselin indique que les revenus fiscaux sont en baisse donc il faut continuer de gérer la commune de façon rigoureuse et essayer de faire venir de nouveaux contribuables.</p> <p>Concernant les terrains des Cotards : pour l'instant il n'y a rien de prévu.</p> <p>Monsieur Frédéric Simon-Vermot demande, afin de clarifier la lecture des comptes, de numéroter les pages.</p> <p>La parole n'est plus demandée.</p>
7	<p>Arrêté approuvant les comptes 2017</p> <p>La lecture de l'arrêté est effectuée par la Présidente du législatif.</p> <p>Ensuite, le Conseil général passe au vote.</p> <p>L'arrêté approuvant les comptes 2017 est accepté par le législatif à l'unanimité.</p>
8	<p>Rapport des commissions</p> <p>Commission de l'urbanisme :</p> <p>Madame Sandy Liengme-Heubi rapporteur de la commission indique : la commission s'est réunie le 23.4.2018. Plusieurs demandes ont été faites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ferme Girardin : création d'un deuxième logement • Hoirie de Bellefon : agrandissement place pour le bois • Maix-Bailod : changement de la fosse septique • Marguet : agrandissement de la villa aux Basbelins • André Bühler : agrandissement du rural • Société de fromagerie : demande d'agrandissement des caves • Zone sous le village : nouveau plan d'aménagement du lotissement avec plan modèle des futures villas selon nouveau cahier des charges • Garage Jeanneret au Prévoux : création/agrandissement d'un garage. <p>Toutes ces demandes sont approuvées par la commission d'urbanisme.</p> <p>Ensuite Monsieur Emilien Piaget demande ce qu'il advient du hangar de Didier Bonnet qui devait être démolit.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il lui est répondu qu'il a encore une possibilité de faire recours. <p>Monsieur Patrick Reymond demande si Röthlin au Maix-Lidoir a ou a besoin d'une autorisation pour amener autant de remblai.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Conseil communal lui répond qu'il a une autorisation. <p>Commission des chemins.</p> <p>Le rapporteur, Monsieur Emilien Piaget, signale que le tour des chemins a été effectué. Il en ressort qu'il y a beaucoup de trous.</p> <p>Avec la somme allouée, on ne fait que de la réparation mais pas d'entretien.</p> <p>Commission des naturalisations</p> <p>Néant.</p> <p>Commission de recrutement</p> <p>Néant.</p> <p>Commission de la gestion des bâtiments</p> <p>Monsieur Thierry Robert présente le programme pour la rénovation de la salle communale : le toit, les fenêtres, les façades et la cuisine sont prioritaires ensuite une étude pour l'installation des panneaux solaires et l'accès pour les personnes à mobilité réduite est en cours. L'objectif est de débiter les travaux printemps 2019.</p> <p>Madame Anne-Laurence Quadranti estime le coût des travaux pour un montant de CHF 500'000.—. Elle espère améliorer l'attractivité de la salle grâce à ces travaux. Ensuite elle donne quelques indications concernant le bilan amiante-Pb effectué dans le bâtiment : les</p>

	<p>parties touchées sont les WC, les portes et les plinthes. Le toit et les autres parties du bâtiment n'ont rien révélé. Selon elle, cet investissement ne mettra pas la commune en péril.</p> <p>Monsieur Emilien Piaget revient sur le montant que le Conseil général avait approuvé soit CHF 250'000.— pour ces travaux.</p> <p>La conseillère communale note qu'avec ce montant on ne rénove que le toit et les fenêtres rien de plus. Elle signale encore que la salle n'a subi aucune rénovation importante depuis sa construction soit il y a plus de 35 ans.</p> <p>Afin de clarifier la demande faite au Conseil général de CHF 250'000.— Madame Valérie Mercier précise qu'il s'agissait d'une ligne de conduite et non d'une demande de crédit. Ensuite elle propose d'étaler les travaux sur deux législatures.</p> <p>Pour Monsieur Patrick Reymond il avait été décidé d'avoir à disposition CHF 500'000.— dont CHF 250'000.— pour la salle. Il se pose la question si cela vaut vraiment la peine d'invertir autant dans un seul projet. Il demande une réflexion sur ce point.</p> <p>Messieurs Frédéric Simon-Vermot et Monsieur Yvan Botteron proposent de convoquer les commissions financière et bâtiments.</p> <p>Toutefois comme le signale Monsieur Thierry Saisselin c'est au Conseil général de décider où sera dépensé cet argent.</p> <p>Commission de la sécurité routière</p> <p>Monsieur Roger Faivre a reçu l'ingénieur chargé de l'étude, il ressort que le canton se décharge sur la commune. Il est surpris de ce rapport qui englobe le Gigot, le village et le Bas-du-Cerneux.</p> <p>Cela coûtera très cher si on met en œuvre tout ce qui est préconisé.</p> <p>Monsieur Yvan Botteron relève que la nouvelle loi sur les routes en consultation prévoit le transfert aux communes de la route traversant la vallée du Bas-du-Cerneux au Cachot. Il suggère de convoquer les députés pour les rendre attentifs aux conséquences et leur présenter les problèmes de circulation.</p> <p>La Présidente du législatif demande que la commission de la sécurité routière soit convoquée avant la fin de l'année.</p> <p>SEVAB</p> <p>Monsieur Emilien Piaget annonce qu'une séance est prévue le 28 juin prochain durant laquelle un crédit doit être voté pour le puits de la porte des Chaux.</p> <p>Commission du feu Néant</p>
9	<p>Divers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Frédéric Simon-Vermot demande pourquoi il n'y a plus de rétrospective dans la presse. La secrétaire, Madame Sarah Chapatte, lui explique que la presse reçoit les documents mais ne se déplace plus. • Concernant la fête du 1^{er} Août regroupant les trois villages de la vallée, Monsieur Emilien Piaget demande de l'aide pour l'organisation. En réponse à sa demande Mesdames Valérie Mercier et Pascaline Grassi accompagnées par le mari de Madame Grassi et Monsieur Frédéric Simon-Vermot viendront prêter main forte pour cette manifestation. Monsieur Frédéric Simon-Vermot explique que le syndicat d'élevage a eu des différends avec la commune et ne souhaite plus participer. • Concernant la distribution des documents : Madame Anne-Laurence Quadranti demande si tous les documents peuvent être transmis sous forme électronique ou si certains documents doivent être transmis par papier. Il lui est répondu que les comptes devront être transmis sur papier quant aux autres documents par voie électronique sauf sur demande expresse. • Les cartons pourront être récupérés prochainement avec le papier. • Pour les écoles : selon Monsieur Thierry Saisselin tant que l'effectif est suffisant et cela est le cas pour les deux prochaines années les 4 degrés resteront au Cerneux-Péquignot. Concernant les problèmes de transport, un accord entre les trois communes a été trouvé. Ensuite le conseiller communal revient sur le nouvel arrêté fédéral, l'école doit être gratuite ce qui entraîne que les activités extrascolaires tel que les sorties piscine ou autre ne devront rien coûter aux parents. Pour le camp de ski un montant maximum

	<p>de 80 francs pourra être demandé. Il signifie encore que le camp de ski sera mis sur pied avec l'école de la Brévine.</p> <ul style="list-style-type: none">• Monsieur Yvan Botteron prend congé de l'assemblée comme mentionné au point 1.• La parole n'est plus demandée et la Présidente clôt l'assemblée et convie celle-ci à boire le verre de l'amitié.
--	---

Le Président lève la séance à 21h20

Lieu et date : Le Cerneux-Péquignot, le 25.06.2018

Le Président

Le secrétaire